

4^e école d'été d'histoire économique

26-28 août 2015
Villa Finaly (Florence)

LES MOYENS DE PAIEMENT AUX EPOQUES MEDIEVALE ET MODERNE

La quatrième école d'été d'histoire économique, qui se réunira à Florence (Villa Finaly), les 26, 27 et 28 août 2015, aura comme thème « Les moyens de paiement aux époques médiévale et moderne »¹. Elle rassemblera des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des chercheurs postdoctoraux, et des doctorants de toutes nationalités.

Les institutions partenaires sont l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que l'IUF, l'EPHE, le CNRS et l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès. Les laboratoires impliqués sont le LAMOP (UMR 8589, Paris 1/CNRS), le FRAMESPA (UMR 5136, Toulouse 2/CNRS), l'IDHES (UMR 8533 Paris 1/CNRS) et SAPRAT (EA 4116 EPHE) La manifestation reçoit l'appui financier du LabEx HASTEC (Histoire et Anthropologie des Savoirs, des Techniques et des Croyances). Cette manifestation se déroulera sous le patronage de l'Association française d'histoire économique (AFHé).

Organisateurs : Michela Barbot (CNRS Idhes), Marc Bompaire (EPHE), Julie Claustre (Université Paris 1), Anne Conchon (Université Paris 1), Laurent Feller (Université Paris 1/IUF), Agnès Gramain (Université Paris 1), Emmanuel Huertas (Université Toulouse 2/CNRS Framespa).

Lieu et date

Villa Finaly à Florence (Italie) du 26 au 28 août 2015
(arrivée 25 août dans l'après midi – départ le 28 août à 14h)

Objectifs et nature de l'opération

La nature du thème implique, outre la mobilisation d'historiens médiévistes et modernistes, la présence de sociologues spécialisés dans l'étude de la vie économique et d'économistes. La méthode proposée est de faire présenter une série d'exposés par des spécialistes et de les mettre en débat. Le but poursuivi est d'approfondir nos connaissances et nos réflexions sur ces matières et de permettre à des doctorants ou à de jeunes docteurs de s'associer à ces travaux par une participation active. La partition des doctorants prendra la forme d'exposés sur leurs propres travaux et de prises de paroles dans le débat suivant les interventions.

¹ Sessions précédentes de l'école d'été d'histoire économique : http://terrae.univ-tlse2.fr/accueil-terrae/presentation/appel-a-candidature-4e-ecole-d-ete-d-histoire-economique-364574.kjsp?RH=ACCUEIL_TERRAE
Villa Finaly : <http://www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/la-villa-finaly/>

Thématique de la session 2015 Les moyens de paiement aux époques médiévale et moderne

La quatrième école d'été d'histoire économique se propose d'aborder la question des moyens de paiement utilisés dans les échanges au Moyen Âge et à l'époque moderne, prolongeant ainsi une réflexion collective sur la valeur et sa mesure, ainsi que sur les moyens matériels et intellectuels à la disposition des agents pour réaliser au mieux leurs transactions. Cette question des supports de paiement et des modalités de leur utilisation, largement débattue ces dernières années par l'anthropologie et par l'économie, fait l'objet d'un traitement renouvelé en ce qui concerne la période préindustrielle.

Si les moyens de paiement servent prioritairement à acquérir des biens et des services, ils concernent aussi l'acquittement de charges fiscales en même temps qu'ils participent au fonctionnement des administrations militaires, religieuses et civiles et régissent largement le jeu des relations et des obligations sociales. Le paiement déborde en effet le simple cadre de l'échange. Il y a des paiements sans contrepartie visible, qui ne permettent l'acquisition immédiate d'aucun bien, d'aucune chose matérielle. Ainsi, les impôts, les amendes, les redevances seigneuriales, les compositions, les paiements effectués dans le cadre d'obligations familiales, comme le versement de dots, ou sociales, comme les aumônes, sont sans contrepartie matérielle immédiate. L'impôt, de même que certains types de prélèvements seigneuriaux (eg les péages sur les ponts) permettent, par exemple, de jouir des avantages que procure le fonctionnement des institutions qui les prélèvent et des biens collectifs qu'elles entretiennent, mais il ne rentre évidemment pas dans la sphère des échanges marchands. Les redevances versées au seigneur ouvrent le droit à exploiter la terre et à une certaine protection de la part du seigneur. Ces paiements sans contrepartie visible entrent dans le cadre d'échanges dont les termes sont tellement différents qu'on ne saurait les insérer dans le cadre de négociations et de règlements caractéristiques des transactions, marchandes ou non marchandes. Si transaction il y a, c'est lorsque des négociations ont lieu, par exemple dans le cadre d'obtention de franchises. Mais celles-ci n'aboutissent jamais à autre chose qu'à des rachats, à des rabais, ou à la construction d'équivalences permettant de convertir par exemple des services en redevances et d'insérer, ou d'exclure, la monnaie dans les relations entre seigneurs et paysans. Vecteurs tangibles des règlements, les moyens de paiement sont aussi des objets figurés qui renseignent sur les significations sociales qui leur sont associées et la moralité relative de leurs usages.

La monnaie est censée être l'équivalent universel, c'est-à-dire qu'elle peut être acceptée dans toute transaction comme moyen de paiement. Or, dans le cadre des économies anciennes, et en particulier des économies seigneuriales, elle n'est pas nécessairement acceptée, le prélèvement en nature pouvant être préféré au prélèvement en argent. De la même manière, il existe des cens alternatifs, laissant la possibilité de payer la redevance en argent ou à l'aide d'un bien matériel dont la contre-valeur est connue. Le jeu entre les différents types de prélèvement relève donc d'un calcul dont il s'agit de comprendre et d'explicitier les termes. Entre le Moyen Âge et l'Ancien Régime les types et les formes de moyens de paiements tendent à se diversifier : au troc, à l'échange de biens contre des services, aux espèces, aux règlements mixtes (espèces/nature), aux lettres de change et aux ressources du crédit viennent s'ajouter l'utilisation accrue de monnaies étrangères, l'expérimentation du papier monnaie (système de Law) et la généralisation de la circulation des effets. Cette amplification des moyens de paiement et le perfectionnement des techniques financières (par exemple l'endossement des lettres de change) sont à restituer d'abord par rapport aux instances de validation et de garantie qui sous-tendent leurs usages. Il importe également de mesurer l'offre disponible des instruments de paiement au regard de l'accroissement des besoins. Alors que l'économie connaît une monétarisation croissante, notamment avec l'afflux des métaux précieux consécutifs de l'exploitation des mines du Nouveau Monde, les contemporains ne cessent de déplorer la rareté des espèces. La disponibilité de

certaines moyens de paiement est susceptible de varier au gré d'aléas dans l'approvisionnement métallique, des politiques monétaires ou en fonction de l'activité du faux-monnaillage.

Parce que chacun des instruments de paiement répond à des utilités socialement et techniquement situées, ils sont régis par des modalités différenciées selon les configurations (dans le cadre des transactions familiales ou des échanges marchands par exemple), la qualité sociale des acteurs concernés, les échelles (entre l'économie domestique et la balance des paiements dans le négoce international), les coutumes locales (avec des différences entre villes et campagnes dont l'importance reste à interroger), les types de règlements ou encore l'importance des sommes en jeu. Alors que les espèces constituent a priori le moyen de paiement privilégié pour des montants relativement faibles, les règlements plus importants sont plutôt honorés par des monnaies scripturales, en raison notamment des difficultés matérielles à transporter des fonds. Les logiques de préférences ou d'arbitrages en faveur de telle ou telle modalité de paiement tiennent-elles seulement à des considérations de fiabilité ou de coût ? Dans le cas de certains versements le mode de règlement peut même être imposé. Les moyens de paiement présentent par ailleurs des possibilités variables d'instrumentalisation du temps, que les règlements soient exigibles au comptant, qu'ils puissent être différés ou qu'ils reposent sur un système d'avances. De même que le maniement des moyens de paiement renvoie à des usages divers, il ne requiert pas le même rapport de familiarité de la part des acteurs. La complexité des méthodes de recouvrement, de change ou de compensation afférentes à certains opérations bancaires et commerciales commande ainsi des compétences spécifiques et de plus en plus spécialisées.

Payer sert en principe à se libérer d'une dette : le paiement éteint la dette contractée sans contestation possible. Or, il existe des échanges dont l'intérêt n'est pas de permettre l'extinction d'une dette, mais au contraire de faciliter son établissement, la relation de crédit étant constitutive des relations sociales, de l'établissement des hiérarchies et de la consolidation des dominations. Les acteurs n'acquittent pas un prix mais établissent une relation au cœur de laquelle se trouve la dette contractée par l'une des parties envers l'autre. Ces types d'échange ont toutefois ceci en commun avec les ventes effectuées en nature, en totalité ou en partie : la partie qui cède le bien négocié doit obtenir ce dont elle a le plus besoin ou qu'elle désire le plus posséder.

Dans les paiements médiévaux et modernes, les objets non monétaires sont d'une très grande fréquence, qu'ils servent effectivement à s'acquitter d'une dette et à la solder de manière définitive, ou qu'ils assument aussi certaines fonctions de l'argent : il suffit pour cela qu'une valeur leur soit conventionnellement reconnue. Les raisons que l'on a de recourir à telle ou telle forme de paiement sont cependant loin d'être claires. Il y a clairement un aspect numismatique à notre propos et la très grande diversité des moyens de paiement s'est peut-être atténuée avec le passage du temps, l'argent ne devenant que très tardivement le médium exclusif et universel de l'échange : les techniques de troc se sont poursuivies jusqu'à l'époque moderne et sans doute au-delà. Cette question change de nature avec la reprise de la production minière dans la seconde moitié du XII^e siècle et la multiplication des frappes de nouvelles pièces à plus fort pouvoir libérateur à partir du début du XIII^e siècle. Outre des paiements facilités, cela introduit, du fait des circulations multiples et parallèles, des éléments tout à fait nouveaux, en particulier la possibilité de jouer sur plusieurs type d'espèces en fonction du but recherché.

Des paiements nouveaux sont alors possibles et, en particulier, les versements de salaires. La première conséquence est de faire émerger le travail parmi les circonstances dans lesquelles il faut effectuer des paiements. L'échange monétarisé ne porte plus nécessairement sur des biens matériels mais inclut aussi le temps passé à les fabriquer, le savoir-faire nécessaire à leur réalisation. Or, les moyens utilisés pour payer les services de ceux qui travaillent sont divers. Beaucoup de rémunérations se versent, en tout ou en partie en biens de compte. La multiplicité des espèces en circulation fournit une infinité de possibilités. Sur un chantier catalan du XIV^e siècle, l'architecte, payé à l'année, reçoit son salaire en or ; le manouvrier, payé à la journée, à la semaine ou simplement à la tâche, aura, pour sa part, du billon ou des deniers d'argent. Il y a là

un fait social : le versement effectué rappelle à chacun son rang, par la périodicité qu'on lui donne comme par la nature même de l'espèce choisie en dehors même des jeux toujours possibles sur la valeur des biens donnés ou sur celles des monnaies. Tout au long de l'époque moderne, des ordonnances sont d'ailleurs prises obligeant théoriquement le recours à de bonnes monnaies et interdisant de plus en plus les systèmes de troc. Une régulation publique des moyens de paiement se met en jeu au fur et à mesure que la monnaie l'emporte sur les autres formes de règlement. D'autre part, tout au long de la période, la question du travail utilisé comme mode de règlement de la dette ou simplement comme moyen de paiement, se pose.

Méthode

La question que l'on se propose de présenter durant l'école d'été mobilisera des économistes, des sociologues, des numismates et des historiens médiévistes et modernistes. La question des moyens de paiement relève de l'ensemble des disciplines présentées et la réflexion collective présentée permettra ainsi de construire une collaboration interdisciplinaire indispensable pour traiter de tels problèmes. L'école sera ouverte aux doctorants des différents secteurs mobilisés afin que la discussion et les échanges puissent être le plus fécond possible.

On présentera d'abord une historiographie de la question pour les deux périodes concernées et on les fera suivre par la présentation des notions économiques et numismatiques sous-jacentes. On abordera dans un deuxième temps la question des paiements monétaires et paiements non monétaires, les échanges commerciaux et paiements à longue distance et enfin les paiements fiscaux. Chaque thème donne lieu à deux conférences de 30 minutes chacune, une concernant la période médiévale, la seconde la période moderne. Ce bloc est suivi de 30 minutes de discussions portant sur les deux communications.

Modalités d'inscription

Des places sont disponibles pour les jeunes chercheurs en histoire économique médiévale et moderne : doctorants, post-doctorants, étudiants de M2.

Les langues de travail étant l'anglais et/ou le français, les candidats devront avoir une connaissance minimale des deux langues (l'expression orale se fera dans la langue de son choix).

Il sera demandé aux candidats une communication orale (en rapport avec le sujet des journées) qu'ils feront à partir de la présentation d'un fonds d'archives ou d'une source d'histoire économique qui a été au cœur de leur travail de doctorat.

L'organisation prendra en charge le séjour sur place (sauf les repas du soir qui seront libres) et les frais de déplacement à la hauteur de 150 euros max. (AR d'Italie) ; 250 euros max. (AR hors d'Italie).

Le nombre de places étant limité, les candidatures seront examinées par un comité de sélection.

Le dossier (en anglais ou en français) comprendra :

- . Un *curriculum vitae* détaillé
- . Une présentation (2 pages minimum) du sujet de doctorat, des sources utilisées et de la communication orale envisagée.

Les candidatures sont à envoyer avant le 10 juin 2015 (réponse le 15 juin)

à Emmanuel Huertas (Univ. Toulouse 2/CNRS) : emmanuel.huertas@univ-tlse2.fr

Liste des participants

1. Monica Baldassarri (Museo Civico di Montopoli ; Univ. Pise)
2. Michela Barbot (CNRS Idhes)
3. Patrice Baubeau (Univ. Paris Ouest Nanterre-La Défense)



4. Marc Bompaire (Ecole pratique des hautes études)
5. Marco Cattini (Univ. Bocconi)
6. Julie Claustre (Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne)
7. Anne Conchon (Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne)
8. Wendy Davies (Univ. College London)
9. Laurent Feller (Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne / IUF)
10. Pierre Gervais (Univ. Sorbonne Nouvelle Paris 3)
11. Agnès Gramain (Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne)
12. Jérôme Hayez (CNRS Lamop)
13. Emmanuel Huertas (Univ. Toulouse 2 / CNRS Framespa)
14. Jérôme Jambu (Univ. Lille 3)
15. Claudio Marsilio (Univ. Lisbonne 1)
16. Denis Menjot (Univ. Lumière Lyon 2)
17. Craig Muldrew (Univ. Cambridge - Queens' College)
18. Giuliano Pinto (Univ. Florence)
19. Sergio Tognetti (Univ. Cagliari)
20. Roland Viader (CNRS Framespa)

Organisation du travail

Le schéma général de l'organisation de l'école d'été se présente de la sorte :

Arrivée le mardi 25 août dans l'après midi.

Journée 1 : mercredi 26 août

Matin

8 h 15 : accueil des participants

8 h 30 : **Session 1 – Les moyens de paiement : présentation de la question et historiographie médiévale et moderne**

Laurent Feller (Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne/IUF)

Marco Cattini (Univ. Bocconi)

9 h 30 : discussion

10 h 00 : pause café

10 h 30 : **Session 2 – Qu'est-ce que la monnaie ?**

pour les économistes... : Patrice Baubeau (Univ. Paris Ouest)

pour les numismates.... : Marc Bompaire (EPHE)

11 h 30 : discussion

12 h 00 : repas

Après-midi

15 h 00 : **Session 3 – Travaux des doctorants et post-doctorants**



coord. Giuliano Pinto (Univ. Florence)

16 h 30 : discussion

17 h 00 : fin des travaux de la journée

Journée 2 : jeudi 27 août

Matin

8 h 30 : **Session 4 – Paiement monétaires et paiements non monétaires**

Wendy Davies (Univ. College London)

Craig Muldrew (Univ. Cambridge - Queens' College)

9 h 30 : discussion

10 h 00 : pause café

10 h 30 : **Session 5 : Echanges commerciaux et paiements à longue distance**

Jérôme Hayez (CNRS Lamop)

Pierre Gervais (Univ. Sorbonne Nouvelle Paris 3)

11 h 30 : discussion

12 h 00 : repas

Après-midi

15 h 00 : **Session 6 – Travaux des doctorants et post-doctorants**

coord. Claudio Marsilio (Univ. Lisbonne 1)

16 h 00 : discussion

16 h 30 : fin des travaux de la journée

Journée 3 : vendredi 28 août

Matin

8 h 30 : **Session 7 – Les paiements fiscaux**

Denis Menjot (Univ. Lumière Lyon 2)

Jérôme Jambu (Univ. Lille 3)

9 h 30 : discussion

10 h 00 : pause café

10 h 30 : **Session 8 – Travaux des doctorants et post-doctorants**

coord. Sergio Tognetti (Univ. Cagliari)

11 h 15 : discussion

11 h 45 : **Session 9 – Table ronde finale**

Michela Barbot (CNRS), Marc Bompaire (EPHE), Julie Claustre (Paris 1), Anne Conchon (Paris 1), Laurent Feller (Paris 1/IUF), Agnès Gramain (Paris 1), Emmanuel Huertas (Toulouse 2/CNRS).

12h30 : repas

14h30 : départ des participants